

# LA CASE

Association fondée  
et soutenue par  
Médecins du Monde



## L'Unité Sortant de Prison

*Vers une continuité des  
soins dedans-dehors*

Veronique LATOUR



**ATHS 12**

Mercredi 30 septembre 2015

# Qui sommes nous ?

- Initialement le programme de réduction des risques liés à l'usage des drogues créé par Médecins du Monde à Bordeaux en 1994 (PES)
- La CASE : Association autonome fondée et soutenue par Médecins du Monde en 2006 pour lui transférer son programme de RDR
- En pratique une association composée d'équipes pluridisciplinaires dont l'objectif est l'accès aux soins et aux droits fondamentaux pour les personnes ayant une problématique d'addiction et / ou à risques infectieux, et travaillant selon les principes de la réduction des risques.

# Que fait-on ?

- CAARUD (Centre Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues)
- ACT (Service d'Appartements de Coordination Thérapeutique) dont une Unité Sortants de Prison
- Autres actions de prévention et d'accès aux soins (santé mentale, santé génésique IST/IVG, Pôle de Renforcement des Compétences, etc.)

# Les Appartements de Coordination Thérapeutique

- Structures qui hébergent à titre temporaire des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical.
- Fonctionnent sans interruption, et s'appuient sur une double coordination médicosociale devant permettre l'accès aux soins, l'observance aux traitements, l'ouverture des droits sociaux et l'aide à l'insertion sociale.
- Les appartements de coordination thérapeutique offrent à la fois une coordination médicale et psycho-sociale.

# "Les Apparts" de La CASE

- "Les Apparts" de La CASE : service de 14 places au total, 8 places "classiques" (UD) et une Unité Sortants de Prison de 6 places
- Equipe pluridisciplinaire : 1 assistant de service social, 1 infirmier, 1 éducatrice spécialisée, 1 médecin généraliste, 1 psychiatre, 1 chargée de projets, 1 assistante administrative, 1 directrice.
- Hébergement en appartements individuels dispersés dans le centre-ville de Bordeaux (studios, T1, T1bis, 1 T2 pour unité mère-enfant).

# Unité Sortants de Prison (USP)

- Les USP accueillent des personnes adultes placées sous-main de justice, sortant de prison dans le cadre d'une libération définitive ou bénéficiant d'un aménagement de peine, ou soumises aux obligations d'une peine alternative à l'incarcération.
- Objectifs : permettre d'assurer la continuité et la coordination des soins à la sortie de prison, de définir un projet d'accompagnement social et le mettre en œuvre.
- Orientation : par les services de santé des prisons (UCSA, SMPR), l'UHSI, et parfois directement par les services pénitentiaires de probation (SPIP)

# Modalités d'admission

- Les personnes accueillies en ACT cumulent précarité sociale, isolement et une ou plusieurs pathologie(s) :
- Pathologies chroniques lourdes (VIH, VHC, pathologies psychiatriques, addictions...) hors addiction seule et/ou troubles psychiatriques seuls,
- Dont l'absence de logement constitue un obstacle à l'accès au traitement de cette pathologie ou au maintien du traitement en cours.
- *Les personnes accueillies doivent néanmoins présenter à l'admission une autonomie physique et psychique compatible avec la vie en hébergement individuel et autonome.*

# Modalités de prise en charge

*La durée de la prise en charge en ACT dépend de la durée du projet de soins et des traitements, de l'état physique et moral de la personne, de son rétablissement et de sa capacité à intégrer un projet de sortie.*

- Modalités de prise en charge pluridisciplinaire (cf. équipe)
- Un entretien/consultation hebdomadaire dans nos locaux
- Une visite hebdomadaire dans l'appartement par une personne de l'équipe (alternance professionnel médical et social)
- Accompagnements sanitaires et sociaux
- Coordination de la prise en charge des différents intervenants extérieurs (médecin traitant, consultations hospitalières, services sociaux de droit commun, suivi judiciaire, etc.)
- Education thérapeutique, soutien à l'observance des traitements



# Modalités de prise en charge spécifique

- La prise en charge des patients sortants de prison demande un effort de coordination entre les services en prison (UCSA, SMPR, SPIP, UHSI) et ceux à l'extérieur, ainsi que d'harmonisation des temporalités
- Cet effort de coordination et ces échanges visent à trouver une cohérence dans la PEC vers un suivi partagé des démarches sociales et des dossiers médicaux
- Ces prises en charge supposent une meilleure connaissance du travail des uns et des autres, ainsi que la création de passerelles pour l'élaboration de nouvelles pratiques

# Passerelles (1)

- Mise en place de réunions de synthèse et RCP pour la prise en charge d'usagers faisant des allers-retours entre l'USP et la prison
- Un des psychiatres du SMPR est détaché à La CASE ½ journée par semaine pour le suivis des patients en USP
- Ce même psychiatre effectue une permanence d'accès au soin psychiatrique au CAARUD dans le cadre des MIG
- Accueil du personnel de l'UCSA et du SMPR pendant nos permanences du CAARUD pour meilleure connaissance

# Passerelles (2) et perspectives

- Le SMPR a demandé à La CASE d'animer des ateliers de prévention et de RDR (mensuel) à la prison
- A la demande du SPIP, La CASE anime des ateliers de prévention et de RDR auprès des personnes sous main de justice en milieu ouvert
- En 2015, La CASE effectue des journées de formation continue du personnel du SPIP sur les Addictions et la réduction des risques
- Les surveillants de la prison ont demandé à bénéficier de formation avec le même contenu que les ateliers dispensés aux détenus
- Tous ces échanges, ateliers et formations constituent les bases d'une culture commune
- *Vers de la réduction des risques en prison ?*